

Rapport du Président

Commission permanente jeudi 25 septembre 2025 N° CP-2025-6-4-3 N° applicatif 13243

4 ème Commission

Commission Solidarité, habitat, insertion, économie sociale et solidaire et lutte contre la pauvreté

Direction

Direction de l'insertion vers l'activité et du logement

PLAN D'ACCOMPAGNEMENT VERS LE RETOUR A L'ACTIVITE DES BENEFICIAIRES DU RSA - SUBVENTIONS DE FONTIONNEMENT ET ACTIONS SPECIFIQUES

Résumé: L'accompagnement des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) est un axe fondamental de la politique menée par la Collectivité européenne d'Alsace pour favoriser un retour rapide vers l'emploi d'abord et l'activité pour tous, notamment des bénéficiaires du RSA.

En complément de l'offre d'insertion mise en œuvre dans le cadre de l'appel à projets insertion 2023-2025, ce rapport porte sur :

- des actions de mobilisation qui viennent répondre à des besoins spécifiques identifiés en territoires pour un montant total de 39 823 € ;
- la promotion des clauses d'insertion et des achats socialement responsables par les structures RELAIS 2D et la Maison de l'Emploi et de la Formation (MEF) 68 pour un montant total de $70~000 \in$;

En complément de ce qui précède, il est par ailleurs proposé, sans incidence financière :

- la délégation de « Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel » (PMSMP) à deux structures partenaires ;
- un avenant dans le cadre d'une convention avec un partenaire de l'accompagnement socioprofessionnel.

Ainsi ce rapport vise l'attribution de subventions de fonctionnement pour un montant total de 109 823 € et l'approbation des conventions et de l'avenant évoqués ci-dessus.

 Développer les compétences et savoir-être par des actions collectives et individuelles : projets CTSA (Commission Territoriale des Solidarités Actives)

Dans le Haut-Rhin, la Collectivité européenne d'Alsace poursuit son soutien, sous forme d'aides spécifiques, au développement d'actions collectives de mobilisation participant à l'insertion sociale et socioprofessionnelle des bénéficiaires du RSA, appelées « Projets CTSA

(Commissions Territoriales des Solidarités Actives) ». Ainsi en 2024, 19 actions ont fait l'objet d'un soutien pour un montant total de 84 124 €.

Il est proposé dans le présent rapport de valider le financement de 9 actions déjà soutenues en 2024 se déroulant sur les CTSA de la région mulhousienne, de COLMAR et de SAINT-LOUIS (descriptifs en annexe). Le bilan de ces actions socio-professionnelles de mobilisation est d'ordre qualitatif, leur plus-value se mesure dans le temps et l'évolution des parcours. Des éléments de bilan sont annexés au présent rapport.

Pour mémoire, précédemment au titre de 2025, la Commission permanente du 22 mai 2025 a autorisé le financement de 8 actions pour un montant de 34 160 € sur les CTSA de la région mulhousienne, de COLMAR, de SAINTE-MARIE-AUX-MINES.

Pour ce présent rapport, le montant total des 9 subventions de fonctionnement à verser aux 7 structures porteuses s'élève à 39 823 €.

Soutien à Relais 2D et à la Maison de l'Emploi et de la Formation (MEF) 68 pour la promotion des clauses d'insertion et des achats socialement responsables

L'achat public socialement responsable est l'un des outils particulièrement efficaces pour que la Collectivité européenne d'Alsace s'engage dans une dynamique vertueuse sur le territoire alsacien, notamment dans le cadre du SPASER (Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et Économiquement Responsables). La collectivité souhaite favoriser des actions d'insertion dans ses marchés publics en s'appuyant sur l'expertise de deux partenaires, RELAIS 2D et MEF68, spécialisés dans la mises en place de ces actions dans les marchés.

A noter, que la MEF68 a étendu son territoire d'intervention historique de Mulhouse Sud Alsace (MSA) au Haut-Rhin et a ainsi changé son appellation en MEF68.

Ainsi, il est proposé de soutenir RELAIS 2D et MEF68 pour assurer la promotion **des clauses sociales** par :

- La mise en œuvre et le développement de la clause sociale rattachée aux marchés publics de la Collectivité européenne d'Alsace et à ceux de tout le territoire alsacien ;
- Le soutien technique de l'application de la clause sociale dans les marchés du territoire bas-rhinois pour RELAIS 2D et du territoire haut-rhinois pour MEF68 ;
- Le suivi de ce dispositif pour les différentes collectivités et maitres d'ouvrage, visant à tendre vers un taux minimum de 30 % de bénéficiaires du RSA dans le dispositif.

De plus, la collaboration avec RELAIS 2D et MEF68 prévoit un accompagnement de la Collectivité européenne d'Alsace pour la mise en œuvre d'achats socialement responsables portant sur trois axes principaux :

- La définition de ses choix stratégiques en matière de commande publique socialement durable, à partir de l'analyse de ses achats publics et en intégrant une démarche visant à optimiser la prise en compte du volet social dans les marchés publics ;
- La sensibilisation des maitres d'ouvrage, acteurs publics et des élus en faveur d'une commande publique plus sociale, au niveau de la Collectivité européenne d'Alsace, mais également à l'échelle des communes et des EPCI ;
- L'assistance dans la mise en œuvre opérationnelle de cette stratégie en lien avec les chargés d'opération de la commande publique (en vue notamment d'inclure les SIAE

dans les démarches de consultation en tant que futurs attributaires, cotraitants ou sous-traitants de marché).

Comme pour les clauses d'insertion, RELAIS 2D et MEF68 viseront à atteindre l'objectif de 30 % minimum de bénéficiaires du RSA parmi les publics concernés par les projets menés.

En 2024 à l'échelle alsacienne, 121 747 heures de travail ont été réalisées sur 233 marchés, représentant 80 ETP, dont 33 076 heures par 14 Structures d'Insertion par l'Activité Economique. Le dispositif clause sociale a bénéficié à 166 allocataires du RSA.

Le partenariat avec RELAIS 2D et MEF68 poursuit son évolution pour explorer de nouvelles pistes d'actions, en lien avec les donneurs d'ordre engagés, notamment dans le cadre du SPASER, telles que l'élargissement du champ d'application des clauses sociales et le renforcement des relations avec les Structures d'Insertion par l'Activité Economique, etc.

Pour l'ensemble de ces actions, Relais 2D et la MEF68 bénéficieront d'une subvention au titre des crédits d'insertion correspondant à $\frac{1}{2}$ ETP sur chaque territoire. Cette subvention d'un montant maximal de 35 000 \in pour chacun des porteurs (soit 70 000 \in au total), sera attribuée en un versement unique, et après signature de la convention tripartite jointe en annexe au présent rapport.

3. L'immersion chaque fois que possible en entreprise

La prescription des Périodes de Mise en Situation en Milieu Professionnel (PMSMP) constitue un réel levier pour permettre un retour à l'emploi. Elles permettent au bénéficiaire de se confronter à des situations de travail réelles pour découvrir un métier ou un secteur d'activité, confirmer son projet professionnel ou initier une démarche de recrutement. Des objectifs opérationnels sont définis par la convention de mise en situation signée par le bénéficiaire, la structure d'accueil, le prescripteur et le cas échéant par l'employeur du bénéficiaire (si ce dernier est salarié par ailleurs). La durée maximale d'une PMSMP est d'un mois. En 2024, ce sont près de 1 200 PMSMP qui ont été prescrites par les opérateurs de l'insertion et France Travail. Cette immersion est à amplifier sous l'impulsion des gouvernances territoriales des Comités Locaux de l'Emploi (CLE) au sein de chaque bassin d'emploi.

Depuis la loi n°2020-1577 du 14 décembre 2020, les conseils départementaux peuvent déléguer la prescription de PMSMP aux organismes employant ou accompagnant des demandeurs d'emploi entreprenant une PMSMP, soit toute personne faisant l'objet d'un accompagnement social ou professionnel personnalisé, notamment bénéficiaire du RSA et inscrite à France Travail.

Ces délégations ne sont liées à aucune clause financière et ne comprennent pas d'incidence financière directe.

Ainsi, dans le cadre de leur demande de financement 2025 et de la mise en œuvre de la contractualisation avec l'Etat dite "France Travail", Science Me Up, structure partenaire particulièrement active sur l'Eurométropole de Strasbourg, a proposé de devenir délégataire de la prescription de PMSMP. Il est ainsi proposé de lui accorder, par le biais d'une convention dédiée, une délégation de prescription des PMSMP pour la période du 1^{er} octobre 2025 au 31 décembre 2025.

De même dans le cadre de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA au titre de l'appel à projets 2023-2025, il est proposé d'établir une convention de délégation de « Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel » (PMSMP) avec la Fondation de la Maison du Diaconat du 1^{er} octobre 2025 au 31 décembre 2025, qui a repris les attributions de

l'association APPUIS pour l'accompagnement des bénéficiaires du RSA et précédemment conventionnée pour la mise en œuvre des PMSMP.

4. Soutien au CCAS de MULHOUSE pour l'accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA

Une convention de partenariat a été signée en date du 9 mai 2023 avec le CCAS de MULHOUSE au titre de l'appel à projets 2023-2025 pour l'accompagnement des bénéficiaires du RSA.

Un premier avenant a été soumis à la CP du 19 février 2024 pour l'augmentation de 0,20 ETP d'un travailleur social permettant ainsi la prise en charge de 20 bénéficiaires du RSA supplémentaires, au flux de 590 personnes initialement visées.

Il est proposé un 2ème avenant pour l'année 2025, joint au présent rapport, validant l'intervention d'un conseiller en accompagnement socioprofessionnel à hauteur de 0,60 ETP et permettant ainsi la prise en charge de 48 bénéficiaires du RSA supplémentaires, au flux des 160 personnes initialement visées. Cette opération est possible grâce au soutien financier de la MEF68 sur le territoire du PLIE (Plan Local Annuel pour l'Insertion et l'Emploi) et de leur l'enveloppe budgétaire du Fonds Social Européen, sans impact sur la subvention de la Collectivité au CCAS de MULHOUSE votée à la CP du 24 mars 2025. Elle répond principalement aux besoins d'accompagnement d'un public mulhousien précarisé par une longue période de chômage mais souhaitant travailler un projet professionnel pour retrouver un emploi. Les orientations de ces bénéficiaires du RSA vers les référents chargés de l'accompagnement sont gérées par le Service Territorialisé RSA Sud de la Collectivité.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'attribuer des subventions de fonctionnement pour le déploiement d'actions complémentaires visant à sécuriser le parcours d'insertion des bénéficiaires du RSA grâce à une palette d'outils, adaptés à chaque territoire, selon le détail de l'annexe financière jointe au présent rapport pour un montant total de 39 823 € et qui feront l'objet d'un versement unique dès que la délibération sera exécutoire, sans attendre les justificatifs de dépenses et par dérogation au Règlement Budgétaire et Financier;
- D'approuver la convention tripartie portant partenariat pour la promotion des clauses d'insertion et une commande publique socio responsable à conclure avec RELAIS 2D et MEF68 pour l'année 2025, jointe au présent rapport, et de m'autoriser à la signer;
- D'attribuer une subvention de fonctionnement de 70 000 € répartie comme suit :
 - 35 000 € à Relais 2D,
 - 35 000 € à MEF68,

selon les modalités de versement précisées dans la convention tripartite susmentionnée ;

- D'approuver les conventions de délégation de PMSMP à conclure avec Science Me up et la Fondation de la Maison du Diaconat, jointes en annexe au rapport, et de m'autoriser à les signer;
- D'approuver l'avenant n°2 à la convention de partenariat 2023-2025 à conclure avec le CCAS de MULHOUSE pour l'accompagnement des bénéficiaires du RSA, joint au présent rapport et de m'autoriser à le signer;

- D'acter que les crédits concernés seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes, au budget primitif 2025 :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
				(3369) 017 - 65748 -	
P156	P156O003	P156E03	P156O003T09	441	39 823,00 €
				(3370) 017 - 65742 -	
P153	P1530005	P153E01	P153O005T06	444	35 000,00 €
				(323) 017 - 65748 -	
P153	P153O005	P153E01	P153O005T06	444	35 000,00 €
TOTAL					109 823,00 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.